

**COMMISSION CENTRALE DES STATUTS ET
REGLEMENTS**

PROCES-VERBAL N°21

Réunion télématique du 06/07/2020

SAISON 2019/2020

Présents :

Monsieur Gérard MABILLE, Président

Membres : Mme Sabine FOUCHER, Mrs Sylvain GILBERT, Didier DECONNINCK, Jean-Paul DUBIER, Philippe BEUCHET et Claude ROCHE.

Assiste :

Mme Nathalie LESTOQUOY, Responsable Secteur Sportif

I- Fusion SC Paray Morangis Volley / CO Savigny section volley

Le GSA SC Paray Morangis (0912756) et la section volley du CO Savigny (0912753) étaient les clubs support de l'UGS PEVB (0912701) dont l'équipe féminine évoluait en N3 fédérale.

Compte-tenu des synergies existantes entre les deux clubs et pour améliorer leur attractivité sur le bassin de pratique sportive de leur territoire les deux clubs ont décidé de fusionner et de créer un nouveau GSA dénommé - Portes de l'Essonne Volley Ball (PEVB) .

Après examen du dossier :

- Attestation d'arrêt de l'activité de la section volley du CO Savigny du 29/06/2020 confirmant l'intention de la fusion avec le SC Paray Morangis.
- Courrier du Président du club omnisport CO Savigny acceptant la sortie de la section volley du club en date du 25/06/2020.
- PV de l'AG extraordinaire de dissolution du GSA Paray Morangis Volley en date du 08/06/2020 confirmant l'intention de la fusion avec la section volley du CO Savigny.
- PV de l'AG extraordinaire de l'UGS PEVB en date du 20/06 /2020 confirmant la dissolution de l'activité sportive de l'UGS PEVB.

- Projet de Statuts du nouveau GSA « Portes de l'Essonne Volley Ball » en date du 20/06/2020.
- Récapitulatif des modifications de la structure associative de l'UGS PEVB pour la faire évoluer vers le GSA « Portes de l'Essonne Volley Ball » transmis à la Préfecture en date du 20/06/2020.

La CCSR accepte la fusion des deux GSA SC Paray Morangis et section volley du CO Savigny au sein du nouveau GSA « Portes de l'Essonne Volley Ball ». Les modalités de cette fusion sont énoncées dans le protocole de fusion établi par la FFvolley. La Fusion sera prononcée dès réception du Protocole de Fusion dûment validé par toutes les parties ainsi que du récépissé de déclaration en préfecture des nouveaux statuts du GSA « Portes de l'Essonne Volley-Ball » ainsi que le récépissé de déclaration de dissolution du GSA SC Paray Morangis Volley ».

Le Président de le CCSR
Gérard MABILLE

Le Secrétaire de Séance
Claude ROCHE